

La Tradition

par l'abbé Arnaud Séléigny

TRADITION, traditionnel, traditionaliste : nous utilisons souvent ces mots qui sont à la fois une définition de ce que nous sommes ou représentons et une sorte de manifeste et d'étendard. Mais sommes-nous sûrs de savoir ce qu'est la Tradition, de connaître les sens de ce terme, de comprendre tout ce qu'il renferme ? Ces quelques pages chercheront à donner une réponse théologique à ces questions.

1. Le dépôt de la foi

Pour bien comprendre ce qu'est la Tradition catholique, il faut d'abord considérer ce que l'on appelle *le dépôt de la foi*, c'est-à-dire l'ensemble des vérités révélées que Dieu a transmises à l'Église.

Au cours de l'histoire, Dieu a progressivement révélé un certain nombre de vérités par l'intermédiaire des prophètes et des hommes inspirés ; puis, quand la plénitude des temps fut accomplie, il envoya son Fils ¹ pour achever cette révélation de lui-même à tous ceux qui « sont nés de Dieu ² ». C'est pourquoi l'Église affirme que la révélation, constituant l'objet de la foi catholique, a été achevée avec les apôtres. C'est ce qu'enseigne saint Pie X dans le décret *Lamentabili* en condamnant la proposition suivante (n° 21) : « La révélation qui constitue l'objet de la foi catholique n'a pas été complète avec les apôtres ³. »

Il est ici question de la révélation en tant qu'elle comprend l'ensemble des vérités transmises par Dieu. Cela signifie que la révélation a été achevée durant le temps pendant lequel les apôtres vécurent sur cette terre, autrement dit, elle était complète à la mort du dernier apôtre. De plus, même si une partie a pu être éventuellement révélée à d'autres personnes, elle a dû être reconnue par les apôtres

¹ — Épître aux Hébreux 1/1.

² — Jn 1/13.

³ — Denziger-Schönmetzer, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Herder, editio XXXVI, n° 3421. En abrégé DzS.

qui avaient reçu du Christ le pouvoir de compléter la révélation⁴. Ce pouvoir leur avait été donné comme aux colonnes de l'Église⁵ qu'ils devaient fonder à la suite de Notre-Seigneur, mais il devait disparaître avec eux.

Il est nécessaire de prouver et de défendre cette doctrine, car il ne manque pas à l'heure actuelle d'esprits qui la nient plus ou moins explicitement. Le modernisme et le néo-modernisme en particulier, du fait de la perversion qu'ils font subir à la notion de révélation elle-même, la soumettant à un évolutionnisme radical, assurent qu'elle subit une transformation subjective continue.

Aussi n'est-on pas étonné de constater que le magistère a condamné cette fausse conception, même si elle a, de nos jours, gagné les plus hauts postes de la hiérarchie.

Signalons parmi les affirmations du magistère à ce sujet :

- *Concile de Trente*, session IV, décret sur les livres sacrés et les traditions⁶ ;
- *Concile du Vatican*, session III, chapitre 4, sur le rapport de la foi et de la raison⁷ ;
- Pie IX, *Syllabus*, condamnation de la proposition 5 : « La divine révélation est imparfaite et est donc soumise à un progrès continu et indéfini, qui répond au progrès de la raison humaine » ;
- Saint Pie X, décret *Lamentabili*, condamnation déjà citée de la proposition 21.

Il est clair qu'il s'agit bien d'une doctrine catholique. Il faut affirmer avec la plus grande vigueur que l'Église n'attend plus de nouvelle révélation et qu'elle possède déjà, comme un trésor précieux qu'elle garde jalousement, tout ce que Dieu a décidé de toute éternité de livrer aux hommes le concernant. Il est donc impossible et impensable qu'il puisse y avoir un « Nouvel Age » qui ne soit pas contenu dans ce dépôt, selon les prétentions aberrantes de nouveaux apôtres.

⁴ — « Mais le Consolateur, l'Esprit-Saint, que mon Père enverra en mon nom, lui vous enseignera toutes choses et vous rappellera tout ce que Je vous ai dit. » (Jn 14/26)

⁵ — Cf. Gal 2/9.

⁶ — « Le saint concile de Trente, œcuménique et général, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, sous la présidence des trois légats du Siège apostolique, ayant toujours en vue de conserver dans l'Église, par la destruction de l'erreur, la pureté même de l'Évangile qui, promis d'abord par les prophètes dans les saintes Écritures, a été ensuite promulgué, premièrement par Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, puis par les apôtres, auxquels il a commandé de la prêcher à tous les hommes, *comme la source de toutes les vérités du salut et de toute règle des mœurs* ; et considérant que cette vérité et cette règle de morale *sont contenues dans les livres écrits, ou, sans écrit, dans les traditions qui, reçues par les apôtres de la bouche de Jésus-Christ même, ou transmises par les apôtres comme le Saint-Esprit les leur a dictées, sont parvenues de main en main jusqu'à nous* ; le saint concile, suivant l'exemple des Pères orthodoxes, reçoit tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, puisque le même Dieu est l'auteur de l'un et de l'autre ; aussi bien que les traditions, qui regardent la foi ou les mœurs, comme dictées de la bouche même de Jésus-Christ ou par l'Esprit-Saint, et conservées dans l'Église catholique par une succession continue, et les embrasse avec un égal sentiment de respect et de piété. » (DzS 1501)

⁷ — « La doctrine de la foi que Dieu a révélée, n'a pas été proposée comme une découverte philosophique qui devrait progresser avec les ressources de l'esprit humain, mais comme un dépôt divin remis à l'épouse du Christ devant être fidèlement gardé et proposé infailliblement. » (DzS 3020)

En dehors de l'autorité du magistère que nous avons déjà citée, les preuves abondent de la certitude de cette doctrine.

Celle-ci se déduit, tout d'abord, de la pérennité de l'Église ; car cette dernière a reçu les promesses de la vie éternelle pour le futur, et les promesses de la pérennité jusqu'à la fin des temps : « Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (Mt 28/20). Si l'Église doit durer jusqu'à la fin des siècles, elle est définitivement établie il ne faut pas en attendre une autre.

Elle se déduit, d'autre part, de la nécessité de l'Église pour le salut ; car si elle est nécessaire à tous les hommes de la même nécessité, de telle sorte qu'ils ne puissent être sauvés que par elle (c'est le dogme tant rejeté de nos jours : « hors de l'Église, point de salut »), elle ne peut avoir changé substantiellement au cours des temps, sinon, cela voudrait dire que les hommes qui ont précédé ce changement n'avaient pas besoin d'elle. Ce qui est précisément nier le dogme que nous venons de citer.

Il y aurait encore d'autres preuves à apporter en faveur de cette doctrine, comme par exemple les passages où saint Paul recommande à ses disciples de « garder le dépôt ⁸ » ou bien de rejeter tout ce qui lui serait étranger. Mais contentons-nous de celles qui ont été données et qui sont largement suffisantes. On peut donc considérer comme établi, que la révélation chrétienne est complète au plus tard à la mort de saint Jean, qui, selon les monuments de l'antiquité, mourut le dernier des apôtres.

Il y a d'ailleurs une raison de convenance profonde à cet enseignement ; en effet, avant la venue du Christ, les vérités révélées l'étaient par l'intermédiaire de prophètes qui recevaient un don spécial par lequel Dieu leur communiquait une certitude quant à ces vérités qu'ils devaient ensuite transmettre aux hommes. Ils ne possédaient eux-mêmes ni la plénitude de la connaissance des mystères divins, ni même une vision claire de l'ensemble de ces mystères. Le Christ, au contraire, voyait tout ce qu'il annonçait ⁹ ; il possédait dès cette terre la vision bienheureuse de l'essence divine, et donc il est, au sens le plus parfait du terme, le Prophète ¹⁰. Il est inconcevable d'en envisager un autre qui puisse le dépasser ou même l'égaliser. Quant aux apôtres et à leur mission prophétique après l'Ascension de Notre-Seigneur, il faut la rattacher à la mission du Christ et les considérer comme de simples instruments dans l'achèvement de celle-ci.

Avant de passer à l'étude de la Tradition proprement dite, il faut encore dire un mot du progrès dogmatique.

Qu'entend-on par progrès dogmatique ? Le progrès dogmatique est une progression dans le dogme par accroissements successifs. Afin de bien comprendre de

⁸ — « garde le dépôt » (1 Tim 6/20) ; « garde le bon dépôt » (2 Tim 1/13-14). Cf. 2 Tim 2/2 et 3/14.

⁹ — « En vérité, en vérité, je te le dis, nous disons ce que nous savons, et nous attestons ce que nous avons vu. » (Jn 3/11)

¹⁰ — « Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète tel que toi ; je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai. » (Deut 18/18)

quoi il s'agit, rappelons que le dogme est « une vérité révélée et proposée à croire à tous par l'Église ¹¹ ». Il contient trois éléments :

- 1 un objet : la vérité révélée ;
- 2 deux sujets

dont l'un est actif : le magistère de l'Église proposant	la vérité à croire
dont l'autre est passif : les fidèles recevant	de foi divine.

Au point de vue de l'objet, le progrès s'est réalisé tout au long de l'histoire de la révélation ; mais il est clos avec la mort du dernier apôtre comme nous l'avons vu.

Si l'on se tient maintenant du côté du sujet, celui-ci peut s'accomplir indéfiniment et il s'est réalisé historiquement à partir des deux sujets :

- Progrès dans la proposition par le magistère qui s'effectue triplement

1 lorsque le magistère déclare qu'une vérité est vraiment révélée, et écarte ainsi un doute de fait (Ex : Immaculée-conception et assumption de la très sainte Vierge) ;

2 lorsque le magistère déclare le sens d'un texte de l'Écriture ou d'une proposition déjà contenue dans la confession de l'Église (Ex : interprétation de Rom. III, 22 et 24 par le concile de Trente ¹²) ;

3 lorsqu'une vérité indubitablement révélée et reconnue comme telle est exprimée et définie par des formules authentiques et plus adéquates par le magistère (Ex : la divinité du Christ par le concile d'Éphèse ou la procession du Saint-Esprit par le deuxième concile de Constantinople).

- Progrès dans la compréhension par les membres de l'Église qui se réalise également triplement

1 par l'analyse, la comparaison et la synthèse des vérités révélées entre elles et avec les vérités certaines naturellement connues, comme l'enseigne le premier concile du Vatican ¹³ : la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin en est un exemple ;

2 par la déduction de vérités nécessairement connexes aux vérités révélées ¹⁴ ;

3 par la démonstration d'une opposition certaine d'erreurs contraires aux vérités révélées, comme les propositions condamnées du *Syllabus* et du décret *Lamentabili* ¹⁵.

¹¹ — DzS 3006.

¹² — DzS 1532. Il s'agit d'expliquer comment l'impie est justifié gratuitement et par la foi, d'après deux expressions de saint Paul tirées de l'épître aux Romains.

¹³ — « Lorsque la raison éclairée par la foi cherche avec soin, piété et modération, elle acquiert, il est vrai, par le don de Dieu, quelque intelligence très fructueuse des mystères, tant par l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement que par la liaison des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme. » (DsZ 3016)

¹⁴ — « Appartiennent indirectement à la foi les propositions dont la négation entraîne une conséquence contraire à la foi. » (Saint Thomas *S.T.*, I, q. 32, a. 4) Ces propositions sont donc nécessairement connexes aux vérités révélées.

¹⁵ — « Or l'Église, qui, avec la charge apostolique d'enseigner, a reçu le commandement de garder le dépôt de la foi, tient aussi de Dieu le droit et le devoir de proscrire la fausse science, afin que nul ne soit trompé par la philosophie et la vaine sophistique. C'est pourquoi tous les chrétiens fidèles ne sont pas seulement tenus de s'abstenir de défendre comme des conclusions légitimes de la science ces opinions qu'on sait

Cette doctrine est parfaitement illustrée par ce passage du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins ¹⁶ aux chapitres XXII et XXIII :

[*Dans un premier paragraphe, il nous décrit la condition objective du dépôt.*] : « Qu'est-ce que le dépôt ? Un dépôt, c'est ce qu'on vous a confié, non ce que vous avez découvert ; ce que vous avez reçu et non ce que vous avez inventé vous-mêmes ; une chose qui ne dépend pas de l'invention personnelle, mais de la doctrine ; qui n'est pas d'usage privé, mais de tradition publique ; une chose qui vous est venue et qui n'a pas été créée par vous ; dont vous n'êtes point l'auteur, mais dont vous devez être le simple gardien ; dont vous n'êtes pas l'initiateur, mais le sectateur ; une chose que vous ne réglez pas, mais sur laquelle vous vous réglez. "Garde le dépôt", dit-il : conserve à l'abri de toute violation et de tout attentat le talent de la foi catholique. Que ce qui vous a été confié reste chez vous pour être transmis par vous. Vous avez reçu de l'or ; c'est de l'or qu'il faut restituer. Je ne veux pas que vous substituiez une chose à une autre ; je ne veux pas qu'au lieu d'or vous me présentiez impudemment du plomb ou frauduleusement du cuivre ; je ne veux pas ce qui ressemble à l'or, mais de l'or authentique.

[*Voici ensuite le rôle du magistère.*] : Ô Timothée, ô prêtre, ô interprète, ô docteur, si la faveur divine t'a accordé le talent, l'expérience, la science, sois le Béséléel ¹⁷ du tabernacle spirituel ; taille les pierres précieuses du dogme divin ; sertis-les fidèlement, orne-les sagement, ajoutes-y de l'éclat, de la grâce, de la beauté ; que par tes explications on comprenne plus clairement ce qui auparavant était cru plus obscurément. Que grâce à toi la postérité se félicite d'avoir compris ce que l'antiquité vénérât sans le comprendre, mais enseigne les mêmes choses que tu as apprises ; dis les choses d'une manière nouvelle sans dire pourtant des choses nouvelles ¹⁸.

[*Voilà enfin la participation des membres.*] : « Mais peut-être dira-t-on : "La religion n'est donc susceptible d'aucun progrès dans l'Église du Christ ?" Certes, il faut qu'il y en ait un, et considérable ! Qui serait assez ennemi de l'humanité, assez hostile à Dieu pour essayer de s'y opposer ? Mais sous cette réserve que ce progrès constitue vraiment pour la foi un progrès et non une altération : le propre du progrès étant que chaque chose s'accroît en demeurant elle-même, le propre de l'altération qu'une chose se transforme en une autre. Donc, que croissent et que progressent largement l'intelligence, la science, la sagesse, tant celles des individus que celles de la collectivité, tant celles d'un seul homme que celles de l'Église tout entière, selon les

contraires à la doctrine de la foi, surtout lorsqu'elles ont été réprochées par l'Église, ils sont encore absolument obligés de les regarder comme des erreurs qui se couvrent de l'apparence trompeuse de la vérité. » (DzS 3018)

¹⁶ — Le *Commonitorium* est l'ouvrage le plus célèbre de ce saint moine qui vécut au monastère de Lérins et qui mourut dans la première moitié du V^e siècle. Il s'agit d'un véritable traité sur la Tradition dont plusieurs sentences ont été reprises par des conciles.

¹⁷ — Il avait été choisi par Moïse pour fabriquer le tabernacle de l'alliance (Ex, 31/2).

¹⁸ — Cette dernière formule, qui s'énonce en latin : « *ut cum dicas nove, non dicas nova* », a été reprise par Benoît XV sous la forme « *non nova, sed noviter* » dans son encyclique *Ad beatissimi Apostolorum*.

âges et selon les siècles ! mais à condition que ce soit exactement selon leur nature particulière, c'est-à-dire dans le même dogme, dans le même sens, dans la même pensée ¹⁹. »

2. La première source de la révélation

Nous avons vu précédemment que le dépôt de la révélation est complet depuis les apôtres ; une question qui se pose alors : où se trouve consigné ce dépôt ? Dans quels documents et par quels moyens parvient-il jusqu'à nous ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

2.1. Les deux sources de la révélation

La théologie utilise les termes très figurés de « sources », par analogie avec une source d'eau, et de « lieux ²⁰ » pour désigner où l'on pourra puiser la révélation divine. La foi catholique reconnaît deux « lieux » ou deux « sources » : l'Écriture et la Tradition. Le texte suivant de Pie XII nous donne une parfaite synthèse de l'enseignement catholique :

« Ce magistère sacré doit être pour tout théologien, en matière de foi et de mœurs, la règle prochaine et universelle de vérité — car le Christ Notre-Seigneur lui a confié tout le dépôt de la foi, *Écriture Sainte* et *Tradition*, à garder, à défendre et à interpréter. (...) Il est vrai, sans doute, que les théologiens doivent sans cesse revenir aux sources de la révélation divine ; c'est leur rôle d'indiquer de quelle manière les vérités enseignées par le magistère vivant se trouvent « explicitement ou implicitement dans les *Écritures* et la *Tradition* (Pie IX, *Inter gravissimas*) » ²¹. »

Disons un mot de l'Écriture. Il s'agit de ces livres que l'Église déclare inspirés par Dieu, et qui de ce fait sont réellement « parole de Dieu ». De par son action inspiratrice sur les écrivains sacrés, Dieu peut et doit être dit auteur principal des saintes Lettres, les hagiographes n'en étant que les auteurs secondaires. Ainsi se trouve constituée une somme de documents réalisant parfaitement la notion de source et dans laquelle l'Église pourra puiser. Il faudrait tout un volume pour traiter de l'inspiration de l'Écriture, de son absolue inerrance (absence d'erreur), du canon, des

¹⁹ — Cette dernière formule, qui s'énonce en latin : « *in eodem dogmate, eodem sensu eademque sententia* », a été reprise par le concile du Vatican (DzS 3020).

²⁰ — Ce nom vient de la logique d'Aristote qui comportait une partie nommée *Topiques*, *τοποι* en grec, qui signifie « lieux communs » et que l'on peut définir : « certains chefs généraux auxquels on rapporte toutes les preuves dont on se sert ». Ce terme est passé dans la théologie à la suite de l'ouvrage célèbre de Melchior Cano, O. P. (1509-1560), *De locis theologicis*, « les lieux théologiques ».

²¹ — Pie XI, *Humani generis*, DzS 3884 et 3886.

versions, etc. Ces études sont nécessaires pour établir l'autorité de la Bible, mais ce n'est pas notre sujet ²².

Ce qui nous occupe présentement, c'est cette Tradition, source à part entière de la révélation, à égalité de dignité avec l'Écriture en tant que source ²³, mais la précédant par certains caractères.

2.2. La Tradition

a) Précisions quant au vocabulaire :

Ce mot peut être pris en de multiples sens, et il convient dès lors de préciser comment on l'entend :

— il peut désigner *l'ensemble des vérités révélées et des préceptes divins transmis de vive voix par les apôtres à l'Église*, que ces vérités et ces préceptes soient ou non contenus dans la Sainte Écriture (en ce sens nous l'écrivons avec une majuscule : la *Tradition*).

— il peut désigner *le fait même de la transmission* non interrompue de ces vérités ou préceptes (en ce sens nous l'écrivons avec une minuscule : la *tradition*).

— il peut enfin désigner ces mêmes vérités et préceptes *considérés comme transmis* d'âge en âge depuis les apôtres, c'est-à-dire en un sens complexe qui embrasse les deux autres (en ce sens nous dirons : les *traditions*).

Ces deux derniers sens seront examinés dans une troisième partie. Notons que cette terminologie n'est pas fixée avec précision et qu'il n'est pas toujours facile de savoir quel sens un auteur met sous ce mot.

b) Ce que la foi dit de la Tradition

Son existence a été solennellement affirmée par les conciles de Trente et du Vatican ²⁴. C'est donc une *doctrine de foi divine et catholique* que l'Écriture et la Tradition sont deux sources de la révélation munies de la même autorité. Nier l'existence de la Tradition est alors hérétique ²⁵.

De plus, les textes de ces mêmes conciles permettent d'affirmer que la Tradition est la première source et précède la Sainte Écriture ; *l'affirmation contraire doit être taxée* elle aussi *d'hérésie*. En effet, le concile du Vatican, reprenant le concile de Trente, affirme :

« En ce qui touche la foi et les mœurs et qui concerne l'édification de la doctrine chrétienne, il faut tenir pour vrai le sens de la sainte Écriture que tient et qu'a

²² — Le lecteur pourra consulter un bon manuel d'introduction à l'Écriture Sainte ou lire l'encyclique de Léon XIII, *Providentissimus*, ainsi que celle de Benoît XV, *Spiritus Paraclitus*.

²³ — C'est ce que dit le concile de Trente dans le passage cité plus haut (DzS 1501).

²⁴ — Nous avons donné ces textes plus haut.

²⁵ — « Si quelqu'un nie, avec pertinacité et en toute connaissance de cause... et les traditions susdites : qu'il soit anathème. » (concile de Trente, DzS 1503)

toujours tenu notre sainte Mère l'Église, à laquelle il appartient de juger du véritable sens et de l'interprétation des saintes Lettres ²⁶. »

Or cette interprétation et ce véritable sens ne sont connus que par la révélation. Si ce n'est par l'Écriture, ce doit être par la Tradition. C'est donc affirmer de manière équivalente que la Tradition précède l'Écriture puisque l'on doit avoir recours à elle pour lui donner son sens authentique et vrai.

L'Église n'avait pas attendu ces deux conciles pour croire à ce dogme ; les Pères de l'Église parlent abondamment de la Tradition, et une étude sur ce sujet prendrait un ouvrage entier ²⁷. Mais, comme souvent, il a fallu attendre les attaques impies des hérétiques, en l'occurrence des protestants, pour que l'Église, jouissant en paix de cette vérité, soit obligée de préciser son enseignement sur ce point.

c) La Tradition est la source primaire de la révélation

Que la Tradition soit la première source, cela se constate par le *témoignage du Christ et des apôtres*. Notre-Seigneur en effet n'employa jamais d'autres moyens pour communiquer et transmettre la révélation que la prédication orale, et il prescrivit à ses apôtres de l'employer. En aucun endroit, par aucun témoignage, il ne nous est dit que Notre-Seigneur ait laissé des écrits ou qu'il ait commandé à ses apôtres de le faire. Au contraire, il déclare clairement dans l'évangile que son enseignement doit être prêché (Mt 28/19-20). Et les apôtres, qui ont certainement obéi aux ordres de leur Maître, ont tous prêché, alors qu'ils n'ont pas tous écrit. Ils ne revendiquent d'ailleurs jamais l'office d'écrivain, alors qu'ils revendiquent hautement celui de la prédication ²⁸. Et c'est encore la prédication qu'ils recommandent à leurs successeurs comme leur premier devoir ²⁹. C'est pourquoi la Tradition dépasse l'Écriture.

Ceci se réalise de quatre manières.

1. De par l'antiquité.

Les apôtres ont tous commencé par prêcher et il a dû s'écouler une période de cinq à dix ans entre l'Ascension de Notre-Seigneur et la rédaction du premier Évangile dans son entier ³⁰. Durant ce temps, la révélation s'est répandue dans le monde oriental, et ceci par le fait de la transmission de la foi et de la prédication des apôtres et des disciples. C'est ce que confirme l'Écriture Sainte elle-même, qui présuppose la Tradition ³¹.

²⁶ — DzS 3007.

²⁷ — Les principaux sont réunis par A. Michel dans l'article « Tradition » qu'il a donné au *Dictionnaire de Théologie Catholique*, XV, col. 1252-1350. Cet article est muni d'une bibliographie.

²⁸ — Act 6/2 & 4 : « Il ne convient pas que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables... et nous, nous serons tout entiers à la prière et au ministère de la parole. »

²⁹ — « Je t'adjure devant Dieu et devant le Christ Jésus... prêche la parole, insiste à temps et à contretemps. » (2 Tim 4/1-2)

³⁰ — Il est communément admis par les exégètes traditionnels que saint Matthieu a composé son évangile, en langue araméenne, vers l'an 41, ou au plus tard en 48.

³¹ — Lc 1/1-4 : « Après que plusieurs ont entrepris de composer une relation des choses dont on a parmi nous pleine conviction, conformément à ce que nous ont transmis ceux qui ont été, dès le commencement témoins oculaires et ministres de la Parole, j'ai résolu moi aussi, après m'être appliqué à connaître

2. De par la plénitude.

La Tradition dépasse en effet l'Écriture dans ce domaine :

— tout d'abord, parce que la notion même de prédication des apôtres implique qu'elle contienne le dépôt révélé de manière intégrale. En effet cette prédication devait assurer la transmission de tout l'enseignement du Christ et de tout ce qui était nécessaire à l'Église pour toute la suite des siècles.

— de plus, les livres du Nouveau Testament ne contiennent pas toutes les vérités révélées, non seulement à cause de leur but particulier, mais aussi parce que l'on peut citer plusieurs de ces vérités qui ne s'y trouvent pas. Par exemple : trois sacrements confèrent un caractère indélébile ; l'inspiration de chacun et de tous les livres du Nouveau Testament ; il n'y a que quatre évangiles inspirés ; il y a 7 sacrements de la nouvelle loi, etc. Citons le cas du baptême des petits enfants, qui selon le concile de Trente ³², reprenant le concile de Carthage ³³ (1^{er} mai 418), lui-même transmettant le témoignage d'Origène ³⁴, a été reçu par l'Église d'une tradition apostolique.

3. De par la suffisance.

Une source est suffisante si elle n'en nécessite pas une autre en tant que telle, ni pour affirmer son autorité, ni pour expliquer son sens authentique. Or la Sainte Écriture est dépendante de la Tradition quant à ces deux conditions, alors que la Tradition ne dépend d'aucune autre source.

— En effet l'inspiration d'un livre saint est une vérité révélée extérieure à ce livre, et elle est contenue dans la Tradition ; c'est la raison qui faisait dire à saint Augustin cette phrase célèbre : « Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne m'y conduisait ³⁵. » Et c'est ce qui explique pourquoi le mouvement protestant, après avoir rejeté toute autre autorité que celle de l'Écriture, a fini par rejeter même cette dernière ; car comment déclarer un livre inspiré par son seul aspect extérieur ? Comment se fier aux sentiments éprouvés à sa lecture ? C'est donc logiquement que le protestantisme a engendré le rationalisme, comme tous les défenseurs de l'Église l'avaient prédit dès sa naissance.

— De plus, le sens de nombreux passages de l'Écriture, pour être éclairci par le magistère, doit être puisé dans la Tradition. C'est pourquoi l'Église revendique hautement l'interprétation du texte sacré et n'en laisse le soin à personne d'autre ³⁶.

4. De par l'ordre de connaissance

exactement toutes choses depuis l'origine, de t'en écrire le récit suivi, excellent Théophile, afin que tu reconnais la certitude *des enseignements* que tu as reçus. »

³² — DzS 1514.

³³ — DzS 223.

³⁴ — « L'Église a reçu aussi la tradition venue des apôtres de donner le baptême aux petits enfants. » (Origène, *Commentaire de l'Épître aux Romains*, in Rouët de Journel (RJ), *Enchiridion Patristicum*, 25^e éd., Rome 1981, n° 501)

³⁵ — Saint Augustin, *Contre la lettre des Manichéens*, RJ 1581.

³⁶ — Cf. DzS 3007 cité plus haut.

C'est une conséquence du point précédent. Pour avoir une connaissance complète, pleine et entière de l'Écriture considérée comme source de la révélation, il faut nécessairement faire appel à la Tradition qui nous est transmise par le magistère ³⁷.

Citons, pour conclure, le *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins :

« Vu la profondeur de l'Écriture Sainte, tous ne l'entendent pas dans un seul et même sens. Les mêmes paroles sont interprétées par l'un d'une façon, par l'autre d'une autre, et on pourrait dire qu'autant il y a de commentateurs, autant voit-on qu'il y a d'opinions... C'est pourquoi il est bien nécessaire, en présence de tant d'erreurs aux multiples replis, que la ligne de l'interprétation des livres prophétiques et apostoliques soit dirigée conformément à la règle du sens ecclésiastique et catholique ³⁸. »

3. La tradition

En ce dernier sens, le mot tradition désigne la *conservation divine* et la *transmission continue de la révélation*, depuis les apôtres, *par la prédication orale et la foi de l'Église*. Cette conservation vient de Dieu par une assistance spéciale qu'il donne à son Église et tout particulièrement à son magistère infallible. À strictement parler, elle commence dès les apôtres, mais il est nécessaire de distinguer entre la constitution du dépôt révélé et sa transmission, quoique la transmission ait commencé dès la constitution.

Il est nécessaire de bien comprendre ce que contient la tradition, parce qu'elle transmet « des » traditions.

3.1. En considérant l'auteur, on peut y distinguer :

— *une origine divine* : l'auteur en est *Dieu* (par l'intermédiaire des prophètes, du Christ ou des apôtres) ; c'est la Tradition entendue comme source de la révélation.

— *une origine apostolique* : l'auteur en est *un apôtre*, en tant qu'évêque, et non plus en tant que fondateur de l'Église (Ex : 1 Cor. 7/12 : « Aux autres, je dis, *moi*, non le Seigneur... »). Elle mérite une attention très particulière, mais, s'il est prouvé qu'elle ne fait pas partie du dépôt révélé, elle ne peut être égalée à la Tradition.

— *une origine ecclésiastique* : l'auteur en est *l'Église*. Au cours des siècles, sous la motion du Saint-Esprit assistant le magistère qui les a approuvées, se sont développées des traditions liturgiques, disciplinaires, etc. qui méritent d'autant plus de

³⁷ — Pour un développement sur ce point, consulter Franzelin, *Tractatus de divina traditione et scriptura*, Rome, 1870, th. 21, II.

³⁸ — Saint Vincent de Lérins, *Commonitorium*, ch. II, RJ 2168.

vénération qu'elles sont plus anciennes et qu'elles ont porté plus de fruits (Ex : le célibat ecclésiastique).

3.2. Quant à l'objet transmis, il se distingue en :

— *objet dogmatique* : ce sont les vérités à croire de foi divine, c'est-à-dire la Tradition au sens que nous avons explicité plus haut. L'on pourrait dire, dans un sens large, que c'est la révélation dans son ensemble en tant que la Tradition nous transmet l'Écriture puisqu'elle nous révèle son inspiration.

— *objet disciplinaire* : ce sont les préceptes qui doivent être observés par les membres de l'Église, et qui sont à diviser selon la distinction du paragraphe précédent. C'est-à-dire qu'ils peuvent avoir une origine triple : divine, apostolique ou ecclésiastique ³⁹. Leur autorité dépend entièrement de cette diversité.

3.3. Venons-en au sujet qui transmet :

Il s'agit des personnes physiques ou morales qui, sous l'action de Dieu, transmettent l'objet de la tradition dans toute l'Église. Ce sont :

— soit les *organes primaires ou authentiques* : apôtres, papes, conciles et évêques ;

— soit les *organes secondaires* : ceux qui transmettent sous la vigilance des premiers, c'est-à-dire les prédicateurs, maîtres, docteurs, écrivains, artistes et tous les fidèles en tant qu'ils traitent de la révélation ou la professent.

3.4. Il faut ensuite envisager les actes par lesquels l'Église transmet l'objet de la tradition.

Ceux-ci peuvent être ramenés à la *prédication et à la foi de l'Église*, comme il a été dit plus haut ⁴⁰.

3.5. La tradition se caractérise enfin par ses effets.

Ceux-ci représentent l'ensemble des monuments ou des œuvres que les organes des temps passés ont laissés à la postérité dans l'exercice même de la transmission. Il faut distinguer entre :

— *monuments de la tradition primaire ou authentique* : actes des papes, des conciles, des évêques.

³⁹ — Donnons un exemple de chacun de ces préceptes :

- la nécessité d'être baptisé pour être sauvé est un précepte divin : « En vérité, en vérité, je te le dis, nul, s'il ne naît de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume des cieux. » (Jn 3/5)
- la substitution du dimanche au sabbat est un précepte apostolique : « Le premier jour de la semaine [le dimanche], comme nous étions assemblés pour la fraction du pain. » (Act 20/7)
- l'obligation de communier au moins une fois l'an est un précepte ecclésiastique (bien qu'il ne fasse que déterminer un précepte divin) : « Chaque fidèle... devra recevoir avec respect le sacrement de l'eucharistie au moins à la fête de Pâques. » (concile de Latran IV, DzS 812)

⁴⁰ — « Ainsi donc, soit moi, soit eux, voilà ce que nous prêchons, et voilà ce que vous avez cru. » (1 Cor 15/11)

— *monuments de la tradition secondaire* : œuvres des saints Pères, des théologiens, des écrivains ecclésiastiques et des fidèles ; œuvres archéologiques de l'art chrétien, etc.

Ces distinctions permettent de saisir toute la richesse de la tradition :

— richesse primordiale du dépôt révélé qui est progressivement découverte au cours des âges et qui est inépuisable, car il s'agit d'une richesse divine ;

— richesse de la vie de l'Église au cours des siècles, qui, sous la conduite très sûre du Saint-Esprit, a porté les fruits de la semence divine déposée en elle.

3.6. Rôle du magistère.

Il revient *au seul magistère infaillible de l'Église* de discerner dans la tradition ce qui relève de la révélation et ce qui n'en relève pas, de garder ou d'écarter les traditions d'origine humaine selon leur utilité pour la vie de l'Église.

Mais, en tout cela, *le magistère n'est point source* ni parole de Dieu ; il n'a pas été institué par Dieu pour ajouter quoi que ce soit au dépôt ou bien pour en agir à sa guise avec lui. Il n'en est que le gardien et l'interprète, et il doit nécessairement y puiser ; c'est d'ailleurs de ce dépôt qu'il tire sa dignité ⁴¹.

C'est parce que le magistère est sujet de la tradition que l'on peut parler de *tradition vivante*, au sens où *ce magistère est vivant* ; il est en effet composé d'hommes vivants ayant reçu le charisme de l'infaillibilité pour transmettre la révélation aux hommes de toutes les époques. C'est pourquoi il lui est donné le titre de *magistère vivant et traditionnel* ⁴².

L'encyclique *Humani generis* nous enseigne cette doctrine d'une manière simple :

« Dieu, en effet, a donné à son Église, *avec ces sources que nous avons dites*, un *magistère vivant* pour éclairer et dégager ce qui n'était contenu dans le dépôt de la foi que d'une manière obscure et pour ainsi dire implicite. Ce dépôt, ce n'est pas à chacun des fidèles, ni même aux théologiens eux-mêmes, que notre divin Rédempteur en a confié l'interprétation authentique, *mais au seul magistère de l'Église* ⁴³. »

Les trois points que nous avons donnés sont ici clairement exprimés ; tant la distinction du magistère et des sources, que le rôle irremplaçable de ce magistère et sa note de « vivant ».

⁴¹ — « L'Esprit Saint n'a pas été promis aux successeurs de Pierre afin qu'ils fassent connaître une nouvelle doctrine reçue par sa révélation, mais bien plutôt afin que, de par son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les apôtres ou dépôt de la foi. » (Concile du Vatican, DzS 3070)

⁴² — L'expression est ancienne et... traditionnelle. Cf. Léon XIII : « Il est donc évident que Jésus-Christ a institué dans l'Église "un magistère vivant, authentique et, de plus, perpétuel" [Richard de Saint-Victor, *De Trin.*, lib. I, cap. 2], qu'il a investi de sa propre autorité, revêtu de l'esprit de vérité, confirmé par des miracles, et il a voulu et très sévèrement ordonné que les enseignements doctrinaux de ce magistère fussent reçus comme les siens propres. » (*Satis cognitum*, DzS 3305)

⁴³ — DzS 3886.

Conclusion

Pour conclure, nous noterons en quoi la conception moderniste se détourne de la conception vraiment catholique. Pour cette hérésie⁴⁴, la tradition est vivante ; et c'est un des points sur lesquels nos hérésiarques insistent le plus⁴⁵. Mais que veulent-ils entendre par là ? Ils ne le comprennent pas au sens où nous l'avons écrit plus haut, c'est-à-dire *au sens subjectif* (c'est le sujet de la tradition qui est vivant), mais *au sens objectif*. Pour eux, c'est l'objet lui-même qui possède cette vie, et par conséquent, il est capable de progrès « objectif », progrès qui lui ajoute quelque chose qu'il ne possédait pas. Nous sommes alors pris dans le tourbillon infernal de l'évolution, de la mutation substantielle de la révélation. En bref, la révélation n'a pas été close avec la mort du dernier apôtre.

Quant à nous, il nous faut suivre le conseil que donnait déjà saint Vincent de Lérins en 434 dans son *Commonitorium* :

« Dans l'Église catholique elle-même, il faut veiller soigneusement à s'en tenir à ce qui a été cru toujours et partout, toujours et par tous⁴⁶. »

Saint Vincent dit encore « Que fera donc le chrétien catholique, si quelque parcelle de l'Église vient à se détacher de la communion de la foi universelle ? Quel autre parti prendre, sinon de préférer au membre gangrené et corrompu le corps dans son ensemble, qui est sain ? Et si quelque contagion nouvelle s'efforce d'empoisonner, non plus seulement une petite partie de l'Église, mais l'Église tout entière à la fois ? Alors encore son grand souci sera de s'attacher à l'antiquité qui, évidemment, ne peut plus être séduite par aucune nouveauté mensongère⁴⁷. »

⁴⁴ — Car il faut appeler les choses par leur nom.

⁴⁵ — Dans un document publié par la commission théologique internationale en mai 1990 et qui traite de l'interprétation des dogmes, nécessairement liée à la Tradition, le mot « vie » et ses dérivés apparaissent plus de trente fois en douze pages. Cf. « Le Magistère... à la lumière de la Tradition », *Le sel de la terre* n° 1.

⁴⁶ — Ch. II, RJ 2168. C'est le fameux : « *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus* » qui est appelé « canon lérinien » de la Tradition.

⁴⁷ — Ch. III.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !